

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	IRV-FO21
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Moussant
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Danger par aspiration	Catégorie 1
	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Liquide et vapeur extrêmement inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par contact cutané. Provoque des irritations cutanées. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

<b>Intervention</b>	<p>En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir.</p> <p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.</p> <p>Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef. Tenir le récipient bien fermé.</p>
<b>Élimination</b>	<p>Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.</p>
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	<p>Aucun à notre connaissance</p>
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	<p>Aucun à notre connaissance</p>
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	<p>Aucun à notre connaissance</p>
<b>Renseignements supplémentaires</b>	<p>25 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.</p>

### 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Mélange</b>			
<b>Nom chimique</b>	<b>Nom commun et synonymes</b>	<b>Numéro d'enregistrement CAS</b>	<b>%</b>
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement		72623-86-0	29
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)		64742-88-7	29
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	25
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	9
2-Butoxyéthanol		111-76-2	9
Heptane		142-82-5	1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	<p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p>
<b>Peau</b>	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.</p>
<b>Yeux</b>	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.</p>
<b>Ingestion</b>	<p>EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.</p>
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	<p>L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.</p>

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.

**Informations générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

---

## 5. Mesures de lutte contre le feu

---

**Moyens d'extinction appropriés**

Poudre chimique. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone.

**Méthodes d'extinction inappropriées**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Risques spécifiques provenant des produits chimiques**

Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

**Lutte contre l'incendie / instructions**

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

**Risques d'incendie généraux**

Liquide et vapeur extrêmement inflammables.

**Produits dangereux résultant de la combustion**

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Ammoniac.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution nécessaires contre les décharges d'électricité statique. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversement accidentel important : Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Se laver soigneusement après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Tenir le récipient bien fermé.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Magasin dans un endroit frais, sec, bien-aéré loin des matériaux incompatibles. Stocker dans un conteneur soigneusement fermé. Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	97 mg/m <sup>3</sup> 20 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m <sup>3</sup>	Vapeur.
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	2050 mg/m <sup>3</sup> 500 ppm	
	MPT	1640 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m <sup>3</sup>	Vapeur.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m <sup>3</sup>	Non aérosol.
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m <sup>3</sup>	Non aérosol.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m <sup>3</sup>	Non aérosol.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	97 mg/m3	
		20 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	MPT	1640 mg/m3	
		400 ppm	

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	PEL	240 mg/m3	
		50 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL	2000 mg/m3	
		500 ppm	

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	24 mg/m3	
		5 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	100 mg/m3	
Heptane (CAS 142-82-5)	MPT	350 mg/m3	
		85 ppm	
	plafond	1800 mg/m3	
		440 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	100 mg/m3	

## Valeurs biologiques limites

### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	200 mg/g	Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition** Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH.

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

#### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Peut être absorbé par la peau.

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Peut être absorbé par la peau.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé. Conformément aux directives de votre employeur.

#### Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

#### Dangers thermiques

Sans objet.

#### Considérations sur l'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

Liquide

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Ambrée
<b>Odeur</b>	Aliphatic / Hydrocarbure
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.7747 kg/L @ 15°C
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	0 °C (32.0 °F)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Dispersible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	0.7747 kg/L @ 15°C
<b>Dangers d'explosion</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut entrer en réaction avec des agents de réduction énergétiques. Ce produit peut entrer en réaction avec des acides forts. Peut réagir avec les bases fortes ou les agents d'oxydation.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides. Des bases. Oxydants forts. Agents de réduction.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Ammoniac.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
---------------------------	----------------------------------------------------------------

## Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
<b>Peau</b>	Nocif par contact cutané. Provoque des irritations cutanées.  Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

## Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par contact cutané. Effets narcotiques.

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
-------------------	---------------	-----------------------------

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

**Aigu**

*Dermique*

DL50

cobaye

207 mg/kg

lapin

400 mg/kg

220 mg/kg

99 mg/kg

rat

99 mg/kg

*Inhalation*

CL50

rat

450 ppm, 4 heures

2.2 mg/L, 4 heures

souris

700 ppm, 7 heures

*Orale*

DL50

cobaye

1200 mg/kg

lapin

320 mg/kg

rat

470 mg/kg

souris

1200 mg/kg

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

**Aigu**

*Dermique*

DL50

lapin

> 2000 mg/kg

*Inhalation*

CL50

rat

> 2.8 mg/l/4h

*Orale*

DL50

rat

> 5000 mg/kg

Heptane (CAS 142-82-5)

**Aigu**

*Inhalation*

CL50

rat

103 mg/L, 4 heures

DL50

souris

75 mg/L, 2 heures

*Orale*

DL50

rat

15000 mg/kg



Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire (CAS 426260-76-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 6 mg/l/4h 5.3 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque des irritations cutanées.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.	
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer. Voir ci-dessous.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

2-BUTOXYETHANOL (EGBE) (CAS 111-76-2)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Huile minérale, EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 72623-86-0)

Probablement cancérogène pour l'homme.

HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-86-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

KÉROSÈNE (NON AÉROSOL), EXPRIMÉ EN VAPEURS D'HYDROCARBURES TOTALES (CAS 64742-88-7)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Volume 88 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu**

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction**

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Tératogénicité**

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Effets chroniques**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

---

**12. Données écologiques**

---

**Écotoxicité**

Voir ci-dessous

**Données écotoxicologiques****Composants****Espèce****Résultats d'épreuves**

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Crustacés

CE50

Daphnie

1819 mg/L, 48 heures

**Aquatique**

Poisson

CL50

Capucette béryl (Menidia beryllina)

1250 mg/L, 96 heures

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

**Aquatique**

Poisson

CL50

Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

2.9 mg/L, 96 heures

Heptane (CAS 142-82-5)

**Aquatique**

Poisson

CL50

Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)

375 mg/L, 96 heures

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)

Crustacés

CE50

Daphnie

1000 mg/L, 48 heures

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)

Crustacés

CE50

Daphnie

100 mg/L, 48 heures

**Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel bioaccumulatif****Mobilité dans le sol****Mobilité générale**

Pas de données disponibles.

Pas disponible.

**Autres effets adverses** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

### 13. Données sur l'élimination

---

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

### 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1993  
**Appellation réglementaire adéquate** Liquide inflammable n.s.a.  
**Nom technique** Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** II  
**Dispositions particulières** IB2, T7, TP1, TP8, TP28  
**Exceptions liées au conditionnement** 150  
**Conditionnement autrement qu'en vrac** 202  
**Conditionnement en vrac** 242

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1993  
**Appellation réglementaire adéquate** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
**Nom technique** Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)  
**Classe de danger** 3  
**Groupe d'emballage** II  
**Dispositions particulières** 16, 150

**DOT**





## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Inscrit.

#### COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	1 TONNES
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	1 TONNES
Heptane (CAS 142-82-5)	1 TONNES
Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	1 TONNES

#### Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Inscrit.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### whmis2015 Exemptions

Sans objet

#### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

##### Catégories de danger

Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Non  
 Risque d'incendie - Oui  
 Danger lié à la pression - Non  
 Danger de réactivité - Non

##### SARA 302 Substance très dangereuse

Non

##### SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

##### SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
2-Butoxyéthanol	111-76-2	9

#### Autres règlements fédéraux

##### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

##### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

## États-Unis - Réglementation des états

### US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.

### US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Heptane (CAS 142-82-5)

### US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.

### US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Heptane (CAS 142-82-5)  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)

### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Inscrit.  
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7) Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)  
Heptane (CAS 142-82-5)  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)  
Heptane (CAS 142-82-5)  
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

## État des stocks

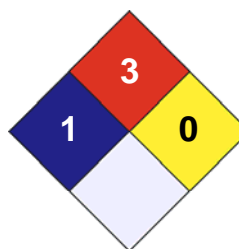
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Date de publication**

24-Mai-2016

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

24-Mai-2016

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.